©Phovoir

Le tétrazépam, une benzodiazépine utilisée pour ses propriétés myorelaxantes et décontracturantes, est à l'origine d'effets indésirables cutanés graves, voire mortels. L'ANSM vient de demander aux instances européennes de...

procéder à la réévaluation de sa balance bénéfice/risque.

Introduit sur le marché en 1969, le tétrazépam est indiqué dans le traitement des contractures musculaires douloureuses en rhumatologie. « Réservées à l'adulte, ces spécialités médicales sont soumises à prescription médicale », précise l'Agence nationale de Sécurité des Médicaments et des Produits de Santé (ANSM).

En 2011, le signalement de nouveaux effets indésirables cutanés liés à ce médicament a provoqué une enquête nationale de pharmacovigilance. « Les résultats ont mis en évidence une fréquence élevée d'effets indésirables cutanés, dont des effets rares mais graves, voire mortels ». Il s'agit principalement de cas de syndrome de Stevens-Johnson, de syndrome de Lyell et de syndrome d'hypersensibilité médicamenteuse.

Dans l'attente des résultats de cette réévaluation, l'ANSM rappelle « que le traitement par décontracturant musculaire est symptomatique. Il existe des alternatives thérapeutiques au tétrazépam, dont des prises en charge non médicamenteuses ». En clair : le tétrazépam fait disparaître la douleur liée à la contracture, mais pas sa cause. Et parmi « les prises en charges non-médicamenteuses », il faut bien sûr intégrer la kinésithérapie… et la pratique d'une activité physique adaptée.

Source : ANSM, 11 janvier 2013

Plus d'infos sur destination.com du 21/01/2013.